

[...]
[...]
[...]

[...]
[...]
[...]

[...], le [...]

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Objet : Congé pour vendre

Bonjour,

Je vous notifie, par la présente, mon congé au contrat de location du logement situé [...], conclu le [...], motivé par ma décision de vendre ce logement, en application de l'article 25-8 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Terme du contrat de location : [...]

Prix et conditions de la vente projetée

Désignation des locaux loués et de leurs dépendances, reprise de la désignation figurant au bail : [...]

Prix de vente proposé : [...] €

Conditions de la vente : [...]

Le congé pour vente en location meublée n'ouvre pas de droit de préemption au profit du locataire : ce mécanisme, propre à la location nue, ne s'applique pas ici (article 15 II, non repris par l'article 25-8).

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Signature du bailleur (ou de son mandataire)